

VILLE D'ESTAGEL FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2026/2027

ECOLE ELEMENTAIRE Tél : 04.68.29.11.65

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

CP CE1 CE2 CM1 CM2

ECOLE MATERNELLE Tél : 04.68.29.13.76

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Toute petite section petite section Moyenne Grande

ELEVE

Nom _____ Nom d'usage _____ Sexe : M F
Prénoms _____
Date de naissance _____ Lieu _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____

RESPONSABLES LEGAUX

Mère

Nom de jeune fille _____ Autorité parentale OUI NON Profession :
Nom marital (nom d'usage) _____ Prénom _____
Adresse (si différente de l'enfant) _____
Code postal _____ Commune _____
☎ Domicile _____ ☎ Portable _____ ☎ Travail _____
Courriel _____ @ _____

Père

Nom _____ Autorité parentale OUI NON Profession :
Prénom _____
Adresse (si différente de l'enfant) _____
Code postal _____ Commune _____
☎ Domicile _____ ☎ Portable _____ ☎ Travail _____
Courriel _____ @ _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale OUI NON

Organisme _____ Fonction _____
Lien avec l'enfant _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
☎ Domicile _____ ☎ portable _____
Courriel _____ @ _____

(Les habitants de la commune de Montner doivent faire établir le certificat d'inscription scolaire à la mairie de Montner).

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : la transmission des résultats scolaires (circulaire n° 94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n° 2004-104 du 25/06/2004).

Estagel le,
Avis du Maire :

Le Maire,
Roger FERRER

Aucune inscription par mail ou par courrier n'est possible

Pièces à fournir : **LES PHOTOCOPIES DES PIECES SERONT REALISEES EN MAIRIE.**

- ⇒ Facture EDF, téléphone fixe sur Estagel
- ⇒ Original Livret de famille (+ jugement de divorce ou de séparation)
- ⇒ Original Carte nationale d'identité des parents, et de l'enfant (s'il en possède une)
- ⇒ Original Carnet de vaccinations
- ⇒ Original Certificat de radiation (si changement d'école)

Vous devez déposer le dossier scolaire complet à la Mairie.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur
être séparé(e) de mon conjoint sans qu'il
n'y ait eu de jugement quant à la garde, la
résidence ou l'autorité parentale de nos enfants

Signature :

Une fois le dossier validé, vous devez inscrire votre enfant à l'école

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE et/ou AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM _____ PRENOM _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant _____ Autorisé(e) à prendre l'enfant
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
 Domicile _____ Portable _____ Travail _____

NOM _____ PRENOM _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant _____ Autorisé(e) à prendre l'enfant
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
 Domicile _____ Portable _____ Travail _____

NOM _____ PRENOM _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant _____ Autorisé(e) à prendre l'enfant
Adresse _____
 Code postal _____ Commune _____
 Domicile _____ Portable _____ Travail _____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES : l'inscription à la cantine ou à la garderie sur dossier indépendant de cette feuille

- Garderie matin OUI NON
- Garderie soir OUI NON
- Restaurant scolaire OUI NON
- Transport scolaire OUI NON

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile OUI NON Individuelle accident OUI NON
Compagnie d'Assurance _____ N° de police d'assurance _____

AUTORISATION Ne cocher qu'en cas de refus.

- Mère : **Je ne désire pas** communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
ou
Père **Je ne souhaite pas** que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date _____

Signature de la mère,

Signature du père,

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le Directeur d'école dans le logiciel de l'Education Nationale, « Base Elèves 1^{er} degré ». Le Maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du Directeur d'école dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 06 août 2004.